AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-7-67 672567

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) XXXXXX MAYENNE

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C.C.P. Nantes 88-04-03 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

15 F. XXXXXX 25 F

LES ACARICIDES SPECIFIQUES d'ETE

Dans les bulletins d'Avril et de Juin 1967, nous avons parlé des problèmes que pose la lutte contre les acariens. Nous avons expliqué pourquoi ces ravageurs résistaient, s'accoutumaient aux produits qui jusqu'alors donnaient entière satisfaction. Nous avons précisé qu'il s'agissait d'une résistance, d'une accoutumance non à un produit mais à un groupe chimique bien déterminé, le groupe des organo-phosphorés.

Malheureusement toutes les matières actives efficaces contre les acariens appartiennent à ce groupe, à l'exception de la plupart des acaricides spécifiques d'été. Il est donc nécessaire d'avoir recours à ces produits toutes les fois que l'on observe un échec dans la lutte contre les acariens avec les produits classiques. Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas inutile de donner des précisions sur ce groupe de produits, encore assez peu connu, mais dont l'emploi tend à se généraliser.

Ils sont appelés acaricides spécifiques car ils ne sont actifs que contre les acariens. Ils sont sans efficacité contre les autres ravageurs : pucerons, chenilles défoliatrices, psylles, etc... Certains détruisent tous les stades : oeufs, larves, adultes. D'autres n'agissent que sur les oeufs, les larves ou les adultes. Ils sont en général peu toxiques. Toutefois la législation limite leur emploi en fonction de leur toxicité. Ils sont persistants. Ils agissent essentiellement par contact et leur efficacité est liée à la qualité de la pulvérisation qui doit être très soignée et particulièrement abondante.

Dans la liste des produits homologués contre les acariens des arbres fruitiers et de la vigne les matières actives suivantes appartiennent au groupe des acaricides spécifiques d'été:

DICOFOL (Dichlorophenyl-Trichlorethanol) :

Cette matière active est un carbinol qui agit sur les oeufs, les larves et les adultes. Sa toxicité est faible mais elle ne doit pas être utilisée moins de 15 jours avant la récolte. Elle s'utilise à la dose de 50 g. par hectolitre.

CHLOROFENIZON (P C P P C B S) :

Le Chlorofenizon appartient au groupe des sulfones et sulfonates. Il agit surtout par contact mais également par ingestion et même par vapeurs. Il n'a aucune efficacité sur les adultes et s'utilise à la dose de 50 g. par hl. Sa toxicité étant presque nulle sa limite d'utilisation est réduite à 7 jours avant la récolte.

FENIZON (P C P B S) :

Cet acaricide spécifique du groupe des sulfones et sulfonates agit par contact, ingestion et également par vapeurs. Il n'est pas efficace contre les adultes mais provoque cependant la stérilité des femelles. Il s'utilise à la dose de 50 g. par hl. et, étant peu toxique, peut être utilisé jusqu'à 7 jours avant la récolte.

G. RIBAULT.
Protection des Végétaux - ORLEANS.

.../...

27

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

LOIRE-ATLANTIQUE .... P 34
MAINE-et-LOIRE .... P 33

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU -

Le mildiou est toujours très rare, cependant la végétation s'est considérablement développée depuis le dernier traitement et de nombreuses feuilles n'ont aucune protection. En conséquence, dans les vignes sensibles de la Loire-Atlantique et le vignoble de muscadet de Maine-et-Loire, il convient d'effectuer un nouveau traitement. Dans les autres vignobles aucune intervention n'est à effectuer pour l'instant.

VERS DE LA GRAPPE - Il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIDIERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 11 JUILLET 1967 - 1.770 EXEMPLAIRES.